

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS291/30
WT/DS292/24
WT/DS293/24
21 décembre 2005

(05-6222)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES – MESURES AFFECTANT L'APPROBATION ET LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BIOTECHNOLOGIQUES

Communication du Président du Groupe spécial

La communication ci-après, datée du 21 décembre 2005 et adressée à l'Organe de règlement des différends (ORD), est distribuée conformément à l'article 12:9 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Le Groupe spécial chargé de l'affaire *Communautés européennes – Mesures affectant l'approbation et la commercialisation des produits biotechnologiques* (WT/DS291, WT/DS292 et WT/DS293) a indiqué dans la communication qu'il a adressée à l'ORD le 11 août 2005 (WT/DS291/29, WT/DS292/23, WT/DS293/23) qu'il comptait remettre son rapport final aux parties pour la fin de décembre 2005. Toutefois, le Groupe spécial ne sera pas en mesure de respecter ce délai. Étant donné le grand nombre de questions qui doivent être examinées, le Groupe spécial a besoin de plus de temps pour établir et finaliser son rapport. En outre, comme il a fallu consacrer à cette affaire beaucoup plus de temps et d'efforts que ce qui avait été prévu à l'origine, certains des fonctionnaires du Secrétariat ne sont plus disponibles pour le Groupe spécial.

Le Groupe spécial estime qu'il remettra son rapport final aux parties d'ici la fin de mars 2006.
